

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet Le 28/01/2021 à la salle des fêtes d'Assais-les-Jumeaux

Personnes présentes :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Nicolas GAMACHE, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire

Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Bruno LEFEBVRE, Communauté de Communes du Pays Loudunais

Jean-Jacques DUSSOUL, Communauté de Communes du Haut-Poitou

Philippe GARANGER, Mairie de Cuhon

Evelyne VALENÇON, Mairie de Craon

Armelle CASSIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Monique NOLOT, Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet

Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine

Philippe ALBERT, Communauté de communes Parthenay Gâtine

Gérard GIRET, Mairie de Boussais

Jean-François MOREAU, Mairie de Bressuire

Didier GUILLAUME, Mairie les Ulmes

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Germain GIROUARD, SIVU de la Vallée de la Dive

Dominique RÉGNIER, Syndicat du Val de Loire

Didier VOY, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine

Bruno BILLEROT, SPL des Eaux du Cébron

Édouard RENAUD, Syndicat Eaux de Vienne - SIVEER

<u>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :</u>

Sébastien ROCHARD, représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine **Alain MOREAU**, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Patrice GUITTARD, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Jean THARRAULT, représentant de l'Association Sauvegarde de l'Anjou

Anne-Marie ROUSSEAU, représentante de l'Association Poitou-Charentes Nature

Denis AMBROIS, représentant du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Maine-et-Loire

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Guillaume DELATTRE, représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine Yohan TRIMOREAU, représentant de l'OFB Nouvelle-Aquitaine Géraldine LEMARCHANT, représentante de la DDT de la Vienne Lionel CHARTIER, représentant de la DDT des Deux-Sèvres

Autres participants :

Christophe BORDES, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet Céline PERSICO, Chargée de mission SAGE Thouet Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées avec mandat :

Marie-Jeanne BELLAMY, Conseil Départemental de la Vienne donne pouvoir à Édouard RENAUD Esther MAHIET-LUCAS, Conseil Départemental des Deux-Sèvres donne pouvoir à Olivier FOUILLET Maryline GELEE, Communauté de communes du Thouarsais donne pouvoir à Monique NOLOT Éric MOUSSERION, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire donne pouvoir à Olivier CUBAUD

Alain NOÉ, Mairie d'Arçay donne pouvoir à Bruno LEFEBVRE

Florence BARRE, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne donne pouvoir à Yohan TRIMOREAU

Laure LETESSIER, représentante de la DREAL Pays de la Loire donne pouvoir à Guillaume DELATTRE Jean-Louis HERAUD, représentant de la DDCSPP des Deux-Sèvres donne pouvoir à Lionel CHARTIER Géraldine GELLÉ, représentante de la DDT du Maine-et-Loire donne pouvoir à Géraldine LEMARCHANT

Personnes excusées :

André MARTIN, Conseil Régional Pays de la Loire Christophe PIET, Communauté d'Agglomération du Choletais

Johann BARANGER, Mairie de Saint-Pardoux-Soutiers

Benoit PIERROIS, Mairie de Lys-Haut-Layon

Michel PONCHANT, PNR Loire-Anjou-Touraine

Patrice THOMAS, Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Philippe LOHEZIC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire Boris LUSTGARTEN, représentant de l'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine

François JENOT, représentant du Syndicat de Valorisation et de Promotion de la Pisciculture Poitou-Charentes Vendée

Chrystel BAILLARGET, représentante de la Préfecture des Deux-Sèvres

Nathalie FRANQUET, représentante de l'OFB Pays de la Loire

Suite aux élections municipales de 2020 et aux installations des nouvelles gouvernances au sein des EPCI-fp et des syndicats, Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres a pris, le 18 décembre 2020, un nouvel arrêté portant modification de la composition de la CLE du SAGE Thouet.

La séance du jour doit permettre, entre autres, d'élire le Président et les Vice-Présidents de la CLE.

Après un tour de table, l'ordre du jour est énoncé, à savoir :

- 1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- 2. Élection du Président de la CLE
- 3. Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège des collectivités)
- 5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020
- 6. Calendrier et organisation des étapes à venir
- 7. Information sur l'avancée de la démarche GEMAPI
- 8. Questions diverses

1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE

Pierre PÉAUD présente le contexte de l'élaboration du SAGE et les travaux déjà validés par la CLE. Un point est ensuite fait sur la composition nouvelle de la CLE, le rôle et le fonctionnement de cette instance (cf. présentation).

Il est rappelé que la CLE est constituée des 3 collèges suivants :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, composé de 32 membres désignés nominativement,
- Le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, composé de 16 membres,
- Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics, composé de 14 membres.

Enfin, il est précisé que les structures porteuses du SAGE sont le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

2. Élection du Président de la CLE

Le Président de la CLE est élu, au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

M. Olivier CUBAUD, représentant du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, présente sa candidature à cette fonction.

Aucun autre candidat ne se présente.

Les bulletins de vote sont distribués afin de procéder à l'élection.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants présents ou représentés : 25

Suffrages exprimés : 20Suffrages déclarés nuls : 2

- Suffrages blancs: 3

M. Olivier CUBAUD est élu Président de la CLE du SAGE Thouet à la majorité absolue avec 20 voix.

M. CUBAUD remercie les participants au vote.

3. Élections des Vice-Présidents de la CLE

Un premier et un deuxième Vice-Président sont élus dans les mêmes conditions que le Président au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Élection du 1er Vice-Président de la CLE

M. CUBAUD fait procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

M. Éric MOUSSERION, représentant de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, non présent ce jour, a fait connaître sa candidature. M. CUBAUD fait lecture de la lettre de candidature transmise par M. MOUSSERION.

Aucun autre candidat ne se présente.

Les bulletins de vote sont distribués afin de procéder à l'élection.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants présents ou représentés : 25

- Suffrages exprimés : 20

- Suffrages déclarés nuls : 2

- Suffrages blancs: 3

M. Éric MOUSSERION est élu 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet à la majorité absolue avec 20 voix.

Élection du 2^{ème} Vice-Président de la CLE

M. CUBAUD fait procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

M. Bruno LEFEBVRE, représentant de la Communauté de Communes du Pays Loudunais présente sa candidature à cette fonction.

Aucun autre candidat ne se présente.

Les bulletins de vote sont distribués afin de procéder à l'élection.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants présents ou représentés : 25

Suffrages exprimés : 21Suffrages déclarés nuls : 2

Suffrages blancs : 2

M. Bruno LEFEBVRE est élu 2^{ème} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet à la majorité absolue avec 21 voix.

M. LEFEBVRE remercie les participants au vote.

4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège des collectivités)

Les règles de fonctionnement de la CLE prévoient la création d'un bureau de CLE composé de :

- 8 membres du collège des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux dont le Président et les 2 Vice-Présidents de la CLE,
- 4 membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 4 membres du collège des représentants de l'État et de ses établissements publics.

Ce jour, seule la partie du Bureau concernant les membres du premier collège est à compléter.

Sont membres du Bureau en qualité de Président et Vice-Présidents de la CLE : Messieurs Olivier CUBAUD, Éric MOUSSERION et Bruno LEFEBVRE.

Sont membres du Bureau déjà désignés : Messieurs Olivier FOUILLET et Pascal OLIVIER.

3 sièges sont à pourvoir pour compléter le Bureau. M. CUBAUD appelle les candidats à se faire connaître.

M^{me} Jocelyne MARTIN, représentante du Conseil Départemental du Maine-et-Loire, M. Germain GIROUARD, représentant du SIVU de la Vallée de la Dive et M. Bruno BILLEROT, représentant de la SPL des Eaux du Cébron, souhaitent candidater au Bureau de la CLE.

Aucune autre candidature se présentant, M. CUBAUD propose aux membres du collège des collectivités de procéder à un vote à main levée.

M^{me} MARTIN, M. GIROUARD et M. BILLEROT sont élus à l'unanimité membres du Bureau de la CLE (25 votants – Pour 25 / Contre : 0 / Abstention : 0).

A l'issue de ces désignations, le Bureau est constitué comme suit :

<u>I – Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :</u>

M. Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE M. Éric MOUSSERION, CA Saumur Val de Loire, 1^{er} Vice-Président de la CLE

M. Bruno LEFEBVRE, CC du Pays Loudunais, 2^{ème} Vice-Président de la CLE

M^{me} Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire

M. Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres

M. Pascal OLIVIER, CC Val de Gâtine

M. Germain GIROUARD, SIVU de la Vallée de la Dive

M. Bruno BILLEROT, SPL des Eaux du Cébron

<u>II – Pour le Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :</u>

La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine représentée par M. Sébastien ROCHARD Le Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres représenté par M^{me} Brigitte BONNISSEAU La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine-et-Loire représentée par M. Alain MOREAU

L'Association de sauvegarde de l'Anjou représentée par M. Jean THARRAULT

<u>III – Pour le Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :</u>

La Direction Générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine

La Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité La Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres

5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020

Il est précisé que chaque séance de la CLE fait l'objet d'un compte rendu qui est adressé aux membres de la CLE pour avis puis est soumis à validation lors de la séance plénière suivante.

M. CUBAUD propose de valider le compte rendu de la CLE du 20 février 2020. Pour rappel, lors de cette séance, les membres de la CLE ont validé la stratégie du SAGE et émis des avis favorables sur les projets de contrats territoriaux Re-Sources du Cébron et Thouarsais-Seneuil. Le rapport d'activité 2019 avait également été validé.

Aucune remarque n'est émise, M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation ; le compte rendu de la CLE du 20 février 2020 est validé à la majorité des membres présents ou représentés (39 votants – Pour 38 / Contre : 0 / Abstention : 1).

6. Calendrier et organisation des étapes à venir

Pierre PÉAUD rappelle que la CLE a validé, lors de sa séance plénière du 20 février 2020, la stratégie du SAGE Thouet. Cette nouvelle étape dans l'élaboration du SAGE formalise le projet voulu par la CLE.

Sont présentés les enjeux identifiés dans la stratégie, ainsi que les objectifs environnementaux et opérationnels. La stratégie validée par la CLE est téléchargeable sur le site internet du SAGE : http://www.sagethouet.fr/

L'ultime phase de l'élaboration du SAGE peut maintenant être enclenchée et va consister à la rédaction des documents du SAGE (PAGD, règlement) et la réalisation de l'évaluation environnementale. Pour ce faire, la CLE va être accompagnée par le groupement de bureaux d'études « ANTEA/SCE/Fabrique participative » qui apportera son expertise dans le domaine.

Il est précisé que l'année 2021 sera consacrée à ce travail et qu'en plus de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques, des comités de rédaction seront également constitués. Les compositions des comités de rédaction seront définies par le Bureau de la CLE.

M^{me} LEMARCHANT alerte sur la nécessité qu'un temps de travail avec les services de l'État soit prévu pour s'assurer de la légalité des rédactions. Il est indiqué qu'un temps en ce sens est prévu.

7. Informations sur l'avancée de la démarche GEMAPI

En parallèle des travaux d'élaboration, le SAGE anime les réflexions actuelles sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et la création d'une structure à l'échelle du bassin du Thouet.

Céline PERSICO revient sur les principales informations de l'année 2020 (cf. présentation).

La première étape de création d'une structure de bassin passe par la fusion de 5 syndicats existants : le Syndicat du Thouaret, le Syndicat de la Losse, le Syndicat du canal de la Dive du Nord, le SIVU de la Vallée de la Dive et le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.

Cette procédure de fusion a été enclenchée en février 2020 par les syndicats mais a été interrompue par le Préfet à cause de la crise sanitaire, du report des élections municipales et du renouvellement des gouvernances des syndicats, ainsi que l'identification de plusieurs points de blocage.

Au cours de l'été, le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion a été affiné avec les services de la Préfecture 79 et sur le second semestre, les points de blocage ont été discutés avec les services de l'État et sont actuellement en train d'être levés.

La procédure de fusion devrait pouvoir être réenclenchée et passera par la prise de nouvelles délibérations des syndicats puis des délibérations de leurs membres.

Pour permettre le suivi politique et technique de cette procédure, un groupe de travail composé de représentants des syndicats concernés et leurs membres va être mis en place.

8. Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.





Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



- CLE -

28 janvier 2021



Ordre du jour



- 1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- 2. Élection du Président de la CLE
- 3. Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège collectivités)
- 5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020
- 6. Calendrier et organisation des étapes à venir
- 7. Information sur l'avancée de la démarche « GEMAPI »
- 8. Questions diverses

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU THOUET

<u>SAGE</u> = outil de planification qui définit, à long terme, les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, sur un territoire appelé « bassin versant »

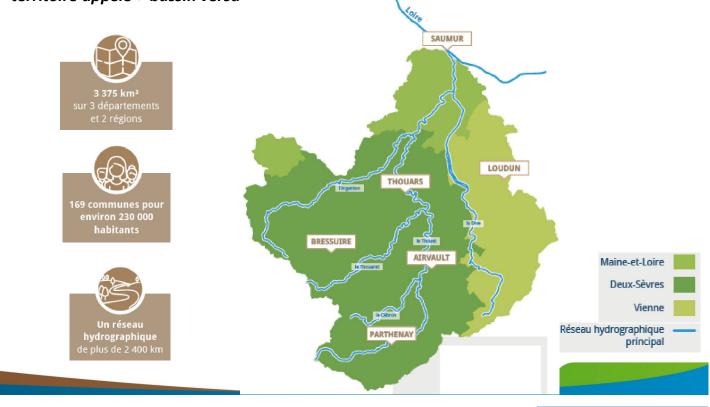


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU THOUET

1. Informations generales

Prise en compte de l'eau dans son ensemble et de toutes les thématiques jugées importantes par les acteurs du territoire.



••

Recherche d'une gestion équilibrée et durable de l'eau sur un territoire cohérent

Fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau

Document de planification avec une portée réglementaire

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU THOUET



Le SAGE Thouet est en cours d'élaboration

Stratégie du SAGE validée par la CLE le 20 février 2020

Prochaines étapes :

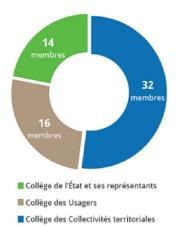
- Rédaction du PAGD et du Règlement retranscrivant la stratégie du SAGE et réalisation de l'évaluation environnementale
- Consultation et enquête publique
- Approbation du SAGE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU THOUET

1. Informations générales

Élaboré de manière collective par les acteurs de l'eau du territoire : élus, usagers, services de l'État, au sein de la <u>Commission Locale de l'Eau (CLE)</u>

La composition de la CLE est définie par arrêté préfectoral (Préfet des Deux-Sèvres = Préfet responsable du suivi de l'élaboration du SAGE Thouet)





La Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

Composition de la CLE du SAGE Thouet (arrêté préfectoral du 18 décembre 2020) :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres):

Conseil régional de Nouvelle Aquitaine : Monsieur Nicolas GAMACHE, conseiller régional

Conseil régional des Pays de la Loire : Monsieur André MARTIN, conseiller régional

Conseil départemental de la Vienne :

Madame Marie-Jeanne BELLAMY, conseillère départementale

Conseil départemental de Maine et Loire :

Madame Jocelyne MARTIN, conseillère départementale

Conseil départemental des Deux-Sèvres :

Monsieur Olivier FOUILLET, vice-président du conseil départemental Madame Esther MAHIET-LUCAS, conseillère départementale

Sur proposition de l'association des maires de la Vienne :

Monsieur Philippe GARANGER, maire de Cuhon Madame Evelyne VALANÇON, maire de Craon Monsieur Alain NOE, maire de Arçay Communauté de communes du Pays Loudunais : Monsieur Bruno LEFEBVRE, vice-président Communauté de communes du Haut Poitou :

Monsieur Jean-Jacques DUSSOUL, vice-président

Sur proposition de l'association des maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Gérard GIRET, adjoint au maire de Boussais Monsieur Johann BARANGER, maire de Saint Pardoux-Soutiers Monsieur Jean-François MOREAU, adjoint au maire de Bressuire Communauté d'agglomération du bocage Bressuirais:

Madame Armelle CASSIN, vice-présidente Communauté de communes du Thouarsais : Madame Maryline GELEE, vice-présidente

Communauté de communes Airvaudais - Val du Thouet :

Madame Monique NOLOT, vice-présidente

Communauté de communes Val de Gâtine : Monsieur Pascal OLIVIER, vice-président Communauté de communes de Parthenay – Gâtine : Monsieur Philippe ALBERT, vice-président

Sur proposition de l'association des maires de Maine-et-Loire :

Monsieur Luc JOURDAIN, adjoint au maire de Le Puy-Notre-Dame Monsieur Didier GUILLAUME, maire de Les Ulmes Monsieur Benoit PIERROIS, conseiller municipal de Lys-Haut-Layon

Communauté d'agglomération Saumur - Val de Loire :

Monsieur Eric MOUSSERION, vice-président Communauté d'agglomération du Choletais : Monsieur Christophe PIET, conseiller délégué

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine : Monsieur Michel PONCHANT

Syndicat mixte de la Vallée du Thouet : Monsieur Olivier CUBAUD, président

<u>Syndicat intercommunal à vocation unique de la Vallée de la Dive :</u>
Monsieur Germain GIROUARD, vice-président

Syndicat d'eau du Val du Thouet :

Monsieur Patrice THOMAS, vice-président

Madame Dominique RÉGNIER, présidente

Syndicat du Val de Loire

Syndicat mixte des eaux de la Gâtine : Monsieur Didier VOY, vice-président

<u>Société publique locale des Eaux du Cébron :</u> Monsieur Bruno BILLEROT, administrateur

<u>Syndicat des eaux de la Vienne (SIVEER)</u>: Monsieur Édouard RENAUD, vice-président

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

1. Informations générale

Composition de la CLE du SAGE Thouet (arrêté préfectoral du 18 décembre 2020) :

<u>II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)</u>

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Président Chambre d'Agriculture Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Président Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Madame la Présidente du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat France hydro-électricité ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association la Sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Poitou Charentes Nature ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Eleveurs des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Irrigants Aquanide ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine / Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat de valorisation et de promotion de la pisciculture Poitou-Charentes Vendée ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres ou son représentant.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

Composition de la CLE du SAGE Thouet (arrêté préfectoral du 18 décembre 2020) :

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Madame le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Madame le Préfet de la Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ou son représentant.

1. Informations générales

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

Rôle de la CLE:

- Élaborer le SAGE
- Suivis des différents dossiers « Eau »
 - Avis motivés sur les projets de Contrats Territoriaux
 - Portés à connaissance des projets « eau » transmis par les services de l'État ou les porteurs de projets
 - S'assurer de la cohérence avec les autres politiques publiques
 - · · · ·
- Réflexions « GEMAPI »/Syndicat de bassin
- **>** ...

Des commissions thématiques ont été mises en place par la CLE pour associer les acteurs du bassin non membres de la CLE aux travaux d'élaboration du SAGE.

Informations relatives au SAGE transmises par mail. Les convocations aux séances de la CLE / Bureau CLE sont transmises par voie postale.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

Rôle de la CLE:

- Porté à connaissance des projets « eau » transmis par les services de l'État ou les porteurs de projets
- > SAGE approuvé = Vérification de la compatibilité du projet avec le SAGE.
- > SAGE en élaboration = Porté à connaissance / Cohérence avec les enjeux, objectifs, stratégie identifiés pour le SAGE en construction.

Fonctionnement SAGE Thouet:

Sollicitations transmises aux membres de la CLE par mail + dossier en téléchargement sur l'espace intranet du site du SAGE (http://www.sagethouet.fr/)

Les membres de la CLE peuvent exprimer des remarques « individuelles ».

Remarques annexées au courrier réponse du Président de la CLE rappelant les enjeux/objectifs, orientations du SAGE.



Id: membrecle Mdp: sagethouet

1. Informations générales

Portage du SAGE Thouet

Le SAGE Thouet est coporté par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.





Les structures porteuses assurent l'animation et le secrétariat administratif et technique de la procédure SAGE. Elles assurent la maîtrise d'ouvrage des études dont le lancement aura été décidé par la CLE.

Elles mettent à disposition les moyens matériels et humains nécessaires à l'élaboration du SAGE.





- 1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- 2. Élection du Président de la CLE
- 3. Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège collectivités)
- 5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020
- 6. Calendrier et organisation des étapes à venir
- 7. Information sur l'avancée de la démarche « GEMAPI »
- 8. Questions diverses

Élection du Président de la CLE du SAGE Thouet

2. Élection Président CLI

Le Président de la CLE est élu, au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il est élu lors de la première réunion constitutive de la commission au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Rôle du Président de la CLE:

- Il conduit l'élaboration du SAGE, organise et préside les séances de la CLE
- Il représente la CLE à l'extérieur
- Il signe tous les documents officiels
- Il peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis faites à la CLE

	Prénom - Nom	Fonction	Nbr de voix obtenues
Liste des	Olivier CUBAUD	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)	20
candidats			





- 1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- 2. Élection du Président de la CLE
- 3. Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège collectivités)
- 5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020
- 6. Calendrier et organisation des étapes à venir
- 7. Information sur l'avancée de la démarche « GEMAPI »
- 8. Questions diverses

3. Élections Vice-Présidents CLE

Élections des Vice-Présidents de la CLE du SAGE Thouet

Un premier et un deuxième vice-président sont élus dans les mêmes conditions que le Président au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

En cas d'empêchement du Président, le premier vice-président assume l'ensemble des prérogatives du Président. En cas d'empêchement du Président et du 1^{er} Vice-Président, le 2^{ème} Vice-Président assume l'ensemble des prérogatives du Président.

	Prénom - Nom	Fonction	Nbr de voix obtenues
Liste des	Éric MOUSSERION	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	20
candidats			

Élections des Vice-Présidents de la CLE du SAGE Thouet

Un premier et un deuxième vice-président sont élus dans les mêmes conditions que le Président au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

En cas d'empêchement du Président, le premier vice-président assume l'ensemble des prérogatives du Président. En cas d'empêchement du Président et du 1^{er} Vice-Président, le 2^{ème} Vice-Président assume l'ensemble des prérogatives du Président.

	Prénom - Nom	Fonction	Nbr de voix obtenues
Liste des	Bruno LEFEBVRE	Communauté de communes du Pays Loudunais	21
candidats			



Ordre du jour



- 1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- 2. Élection du Président de la CLE
- Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège collectivités)
- 5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020
- 6. Calendrier et organisation des étapes à venir
- 7. Information sur l'avancée de la démarche « GEMAPI »
- 8. Questions diverses

Bureau de la CLE

Le bureau a pour principale mission la préparation des dossiers techniques et des séances de la CLE.

Il est un lieu d'information et de concertation permettant d'aborder de manière approfondie une problématique, d'assurer un suivi étroit de certains travaux telles que les études, de synthétiser les travaux des différentes commissions de travail et d'élaborer le cas échéant des propositions d'orientations à la CLE.

Le Bureau est composé de :

- 8 membres du collège des collectivités dont le Président et les 2 Vice-Présidents
- 4 membres du collège des usagers
- 4 membres du collège des représentants de l'État

Chaque collège désigne ses représentants.

Le Bureau n'est pas un organe de décision (prérogative exclusive de la CLE).

Les comptes rendus des Bureaux sont transmis à l'ensemble des membres de la CLE.

4. Bureau de la CLE

Bureau de la CLE

Organisme	Membre CLE
Syndicat Mixte de la Vallée Thouet	Président de la CLE : M. Olivier CUBAUD
CA Saumur Val de Loire	Vice-Président de la CLE : M. Éric MOUSSERION
CC du Pays Loudunais	Vice-Président de la CLE : M. Bruno LEFEBVRE
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	M. Olivier FOUILLET
Communauté de communes Val de Gâtine	M. Pascal OLIVIER
SIVU de la Vallée de la Dive	M. Germain GIROUARD
Département 49	M ^{me} Jocelyne MARTIN
SPL des Eaux du Cébron	M. Bruno BILLEROT
Syndicat des Forestiers Privés 79	Représentante : M ^{me} Brigitte BONNISSEAU
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 49	Représentant : M. Alain MOREAU
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine	Représentant : M. Sébastien ROCHARD
Association Sauvegarde de l'Anjou	Représentant : M. Jean THARRAULT
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Représentante : M ^{me} Florence BARRE
DDT des Deux-Sèvres	Représentant : M. Lionel CHARTIER
DREAL Nouvelle-Aquitaine	Représentant : M. Guillaume DELATTRE
Office Français de la Biodiversité	Représentant : M. Yohan TRIMOREAU





- 1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- 2. Élection du Président de la CLE
- Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège collectivités)
- 5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020
- 6. Calendrier et organisation des étapes à venir
- 7. Information sur l'avancée de la démarche « GEMAPI »
- 8. Questions diverses

5. CR CLE 20/02/202

Compte rendu CLE

Chaque séance de la CLE fait l'objet d'un compte rendu.

Le projet de compte rendu est transmis par mail aux membres de la CLE pour avis et est soumis à validation lors de la séance suivante.

Compte rendu CLE du 20 février 2020

Projet de compte rendu envoyé par mail aux membres de la CLE pour avis le 27 février 2020 et en document préparatoire de la séance du jour le 12 janvier 2021.

Séance du 20/02/2020 :

- Validation compte rendu CLE du 27/01/2020
- Validation de la stratégie du SAGE
- Avis motivé sur projet CT Cébron
- Avis motivé sur projet CT Thouarsais Seneuil
- Rapport d'activité 2019 de la CLE
- Informations et questions diverses





- 1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- Élection du Président de la CLE
- Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège collectivités)
- 5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020
- 6. Calendrier et organisation des étapes à venir
- 7. Information sur l'avancée de la démarche « GEMAPI »
- 8. Questions diverses

Poursuite de l'élaboration du SAGE

6. Étapes à venir

1 - PHASE PRÉLIMINAIRE

Arrêté de périmètre et de composition de la CLE

2 - PHASE D'ÉLABORATION

État des lieux (2015)

Description des usagers et des milieux naturels

Diagnostic global (2016)

Identification et hiérarchisation des enjeux

Scénario tendanciel (2018)

Perspectives d'évolution à moyen terme sans SAGE

Scénarios alternatifs (2019)

Proposer des solutions

Choix de la stratégie (2020)

Validation de l'approche voulue

Ecriture du SAGE

Rédaction des documents du SAGE

3 - PHASE DE MISE EN ŒUVRE

Traduction du SAGE en actions concrètes

Le SAGE Thouet est en cours d'élaboration

Stratégie du SAGE validée par la CLE le 20 février 2020

Prochaines étapes :

- Rédaction du PAGD et du Règlement retranscrivant la stratégie du SAGE et réalisation de l'évaluation environnementale
- Consultation et enquête publique
- Approbation du SAGE

Une stratégie déclinée en 4 enjeux généraux et des objectifs opérationnels

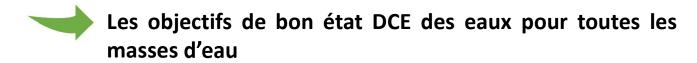
- Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif
- Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux
- Enjeu de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides
- Enjeu de gouvernance du SAGE, de mise en œuvre des mesures et de communication



Transversalité des différentes orientations stratégiques

6. Étapes à venir

Des objectifs environnementaux







Rappel priorisation des usages (Cohérence code enviro.):

AEP > Milieux > Activités économiques

Des objectifs opérationnels

Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif



Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique



Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser

Des objectifs opérationnels

Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux



Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint



Dbjectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif



Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante



Objectif 6: Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Des objectifs opérationnels

Enjeu de préservation et de restauration des milieux aquatiques

- Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
- Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
- Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
- Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
- Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

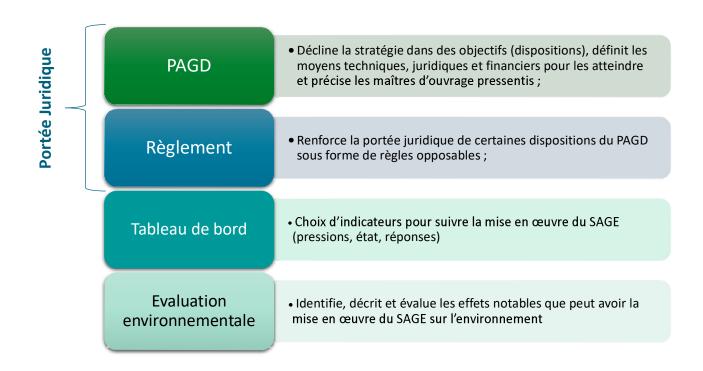
6. Étapes à veni

Des objectifs opérationnels

Enjeu de gouvernance du SAGE, de mise en œuvre et de communication

- Constituer des groupes d'acteurs sur différentes thématiques du SAGE
- Constituer des groupes techniques par sous bassins versant
- Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
- Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
- Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Rédaction des documents du SAGE



Rédaction des documents du SAGE

Accompagnement nécessaire pour la rédaction des documents du SAGE et la réalisation de l'évaluation environnementale.

Fin 2020 : recrutement du prestataire :

ANTEA / SCE / Fabrique participative

L'année 2021 sera consacrée aux travaux de rédaction du projet de SAGE et à la réalisation de l'évaluation environnementale.

Calendrier prévisionnel :

Rédaction SAGE Thouat	M1 M2			M3				M4						M5		M6						- N	17				A8			- 1	M9			- N	(10	-					
Tranche ferme	1	2	3	- 4	. 5	5 6	7	7 8	 9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	2	2 2	3	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Ecriture du PAGD																																									
Ecriture du règlement																																									
Evaluation environnementale																																									
Maître d'ouvrage	1																																								
Comité de rédaction											3/4				5/6																										
Forum des élus																			7																						
DDT																			8																						
Inter Commissions																							- 3	9																	
Bureau de CLE				2																		\top						10								12					
Commission Locale de l'Eau (CLE)																																11									13

- Réunion de lancementavec la structure porteuse (caldendrier, données techniques, organisation des réunions, ...)
 Reunion du burseau de CLE (Structure du PAGD, référentiel géographique d'application, identification des règles du règlement,)

 1/4 lere réunion du Comité de rédaction (journée)
 Forum des élus (atelier participatif gestion de crise et solutions possibles)
 Réunion avec les services de pollar de l'equi sur les règles du SAGE
 Réunion d'information et d'échanges avec les commissions thématiques (Dispositions stratégiques et règles de gestion)
 Réunion du burseau de CLE : retour des camité de rédaction et commissions thématiques, orbitrages avant présentation en CLE
 CLE d'information sur le projet de SAGE
 Réunion du burseau de CLE: Arbitrages suite à la réunion de CLE
 Réunion du burseau de CLE: Arbitrages suite à la réunion de CLE





- 1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- Élection du Président de la CLE
- 3. Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège collectivités)
- 5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020
- 6. Calendrier et organisation des étapes à venir
- 7. Information sur l'avancée de la démarche « GEMAPI »
- 8. Questions diverses

7. GEMAPI

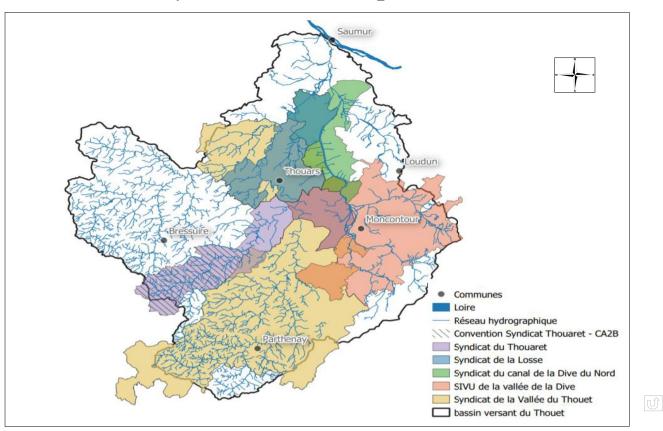
Point de situation GEMAPI: 2020

• <u>Février 2020</u> : lancement de la procédure de fusion des 5 syndicats



- ⇒ délibérations prises par 2 syndicats : Thouaret et Dive du Nord
- Mars 2020 : points de blocage identifiés + crise sanitaire
- \Rightarrow 3 syndicats présentent des éléments bloquants pour fusionner
- ⇒ report des élections municipales + du renouvellement des instances décisionnelles
- ⇒ mise en stand-by de la procédure de fusion par la Préfecture 79
- Eté / Automne 2020 :
- ⇒ travail technique sur l'aspect organisationnel du futur syndicat unique
- ⇒ finalisation du projet de statuts avec le Contrôle de légalité de la Préfecture 79
- <u>Décembre 2020</u> : réunion avec les Services de l'Etat 79 / 86 / 49
- ⇒ Levée des points de blocage concernant 3 syndicats

Syndicats concernés par la fusion



7 GEMADI

Point de situation GEMAPI: 2021

- Travail sur le déblocage des nœuds concernant les 3 syndicats
- ⇒ SMVT : rencontre entre les Présidents de la CLE et du CD79 le 27/01
- ⇒ Dive du nord : modification des statuts en cours
- ⇒ Losse : retrait des communes en cours
- Mise à jour du processus de fusion des syndicats
- ⇒ nouvelles délibérations des syndicats
- ⇒ délibérations de leurs membres suite à la sollicitation de la Préfecture
- Comité de pilotage au 1^{er} trimestre 2021
- ⇒ valider les propositions d'organisation structure issue de la fusion
- ⇒ travailler à la phase d'extension
- Proposition de création d'un groupe de travail GEMAPI
- ⇒ restreint à l'échelle des syndicats et leurs membres
- ⇒ 1 élu + 1 technicien par structure (syndicat & EPCI FP)





- 1. Informations générales sur le SAGE et le fonctionnement de la CLE
- 2. Élection du Président de la CLE
- 3. Élections des Vice-Présidents de la CLE
- 4. Recomposition partielle du Bureau de la CLE (collège collectivités)
- 5. Validation du compte rendu de la CLE du 20 février 2020
- 6. Calendrier et organisation des étapes à venir
- 7. Information sur l'avancée de la démarche « GEMAPI »
- 8. Questions diverses

